



PLAN LILLOIS POUR LE CLIMAT

VILLE DE LILLE
2021-2026

Sommaire

Présentation du Plan lillois pour le climat.....	4
Ambition 1 : Accélérer la transition énergétique vers une métropole neutre en carbone d'ici 2050.....	6
Priorité 1 : ÉNERGIE.....	8
Priorité 2 : MOBILITÉ.....	12
Priorité 3 : AMENAGEMENT.....	16
Priorité 4 : HABITAT.....	22
Priorité 5 : PRODUCTION ET CONSOMMATION.....	26
Priorité 6 : EXEMPLARITE.....	30
Ambition 2 : Construire une ville résiliente au changement climatique et améliorant la qualité de l'air.....	34
Priorité 7 : AIR ET SANTE ENVIRONNEMENTALE.....	36
Priorité 8 : ADAPTATION.....	40
Ambition 2 : Une ville solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique.....	44
Priorité 9 : GOUVERNANCE ET COOPERATION.....	46
Priorité 10 : MOYENS.....	50
Sources.....	54
Glossaire.....	55

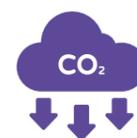
Présentation du Plan lillois pour le climat

Depuis son premier Agenda 21 adopté en 2001 (et renouvelé en 2010), la Ville de Lille s'engage au niveau local, national ou européen : élaboration d'un plan climat (2008, 2013) et d'un agenda des solutions (2016), adhésion à la convention des Maires pour le climat et l'énergie (1ère signature en 2008, renouvelée en 2017 et 2021), labellisation « Cit'ergie » (1ère participation en 2013, renouvelée en 2018), candidature au prix de Capitale verte européenne (finaliste en juin 2019), déclaration d'urgence climatique (octobre 2019), signature du Green City Accord (décembre 2020) et de la Déclaration de Paris (avril 2021)... A travers les politiques publiques qu'elle mène sur son territoire comme à travers sa propre activité municipale, la Ville de Lille entend réduire les émissions de gaz à effet de serre de -45% d'ici 2030 et vise la neutralité carbone bien avant 2050. Alors que la Métropole Européenne de Lille vient d'adopter le 19 février son Plan Climat Air Energie Territorial pour la période 2021-2026, la Ville de Lille souhaite prendre toute sa part dans l'atteinte des ambitions affichées et des objectifs fixés.

Pour atteindre ces objectifs, le Plan lillois pour le climat rassemble les différentes orientations stratégiques de la ville de Lille en un document-cadre global présentant la stratégie territoriale 2021-2026. Véritable feuille de route de la Ville de Lille en faveur du climat et de l'environnement, ce Plan fera l'objet d'un partage régulier avec les Lillois, à travers le rapport annuel du développement durable et des échanges avec différents espaces de participation citoyenne. Les indicateurs inclus dans ce Plan ont comme année de référence 2020 dès que la donnée est disponible. En cas de donnée antérieure à 2020, l'année de référence est précisée. Les objectifs fixés reprennent soit une tendance (à la hausse ou à la baisse) ou un chiffre lorsque celui-ci a été approuvé. La présence d'une flèche signifie que la Ville de Lille s'aligne sur la tendance métropolitaine, tandis que deux flèches indiquent une tendance recherchée plus forte que celle de la Métropole. Un glossaire reprend les principales définitions.

Le plan lillois pour le climat donne à voir la contribution de notre ville tant aux objectifs généraux de la France et de l'Europe qu'à la transition vers une Métropole neutre en carbone, résiliente et solidaire, reprenant l'architecture et les objectifs du Plan climat air-énergie-territorial métropolitain.

Des pictogrammes sont associés à chaque priorité, pour préciser si les actions ou projets participent à :



La **réduction** des gaz à effet de serre



La **réduction** des consommations **d'énergie**, l'amélioration de **l'efficacité énergétique** et le développement des **énergies renouvelables**



L'accroissement de la capacité de **séquestration carbone**, la **végétalisation** et la **diminution des îlots de chaleur urbains**



L'amélioration de la **qualité de l'air** et la **santé environnementale**



L'**adaptation** du territoire au changement climatique



L'**implication des partenaires ou citoyens** dans la mise en œuvre du plan

Ambition 1 :

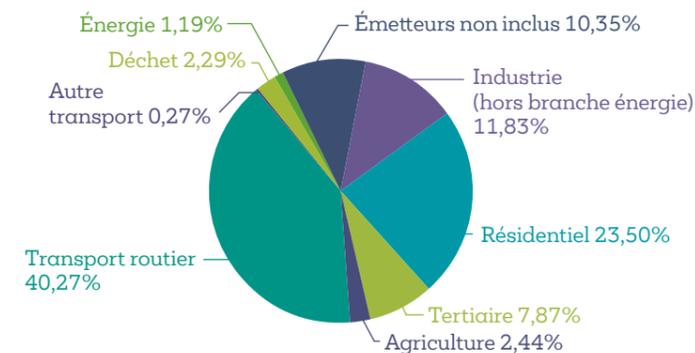
Accélérer la transition énergétique vers une métropole neutre en carbone d'ici 2050

CONTEXTE LILLOIS

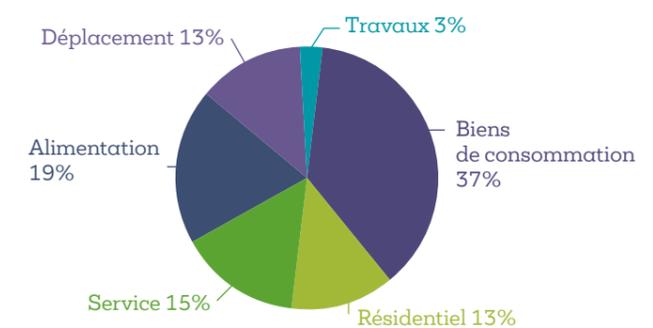
La Ville de Lille s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire de -45% d'ici 2030 (par rapport à 1990) et d'atteindre la neutralité carbone au plus tôt, avant 2050. Les bilans carbone les plus complets (Lille, 2008 ; MEL, 2016) nous conduisent à estimer notre diminution de GES à 22 000 tonnes par an sur le territoire (2008-2030), et environ 1 600 tonnes par an sur le patrimoine (2019-2030)¹.

Ces bilans montrent que les principaux gisements de baisse des émissions directes de GES concernent les secteurs du transport, du résidentiel et du tertiaire. Ainsi, les enjeux liés aux modes de déplacements, à la rénovation énergétique des bâtiments et à un développement économique soutenable sont particulièrement forts. Les émissions liées à la consommation représentant par ailleurs 64% des émissions du territoire métropolitain², la promotion de modes de production et de consommation responsables (notamment en lien avec l'économie circulaire), et la transition vers les énergies renouvelables sont deux leviers fondamentaux de la transition.

Émissions directes et indirectes liées à l'énergie : 5 076 kt.eqCO₂/an (scope 1 et 2)



Empreinte carbone : 13 183 kt.eqCO₂/an



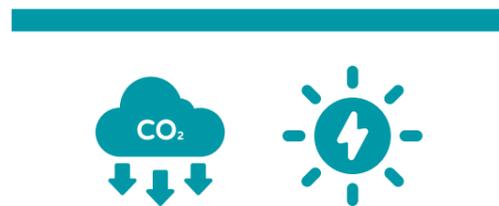
Émissions de gaz à effet de serre du territoire de la MEL (MEL, PCAET, 2021, données de 2016)

La Ville de Lille s'engage à œuvrer à son niveau pour contribuer aux politiques et objectifs identifiés dans le PCAET de la MEL, et à développer des actions complémentaires en lien avec ses compétences propres. Pour atteindre la neutralité carbone, 6 priorités sont retenues :

- **Priorité n°1 - ENERGIE** : Impulser la transition énergétique du territoire
- **Priorité n°2 - MOBILITE** : Réduire l'impact climatique de la mobilité et des transports
- **Priorité n°3 - AMENAGEMENT** : Favoriser un aménagement plus durable du territoire et adapté au climat de demain
- **Priorité n°4 - HABITAT** : Améliorer la performance énergétique et environnementale du bâti résidentiel et lutter contre la précarité énergétique
- **Priorité n°5 - PRODUCTION ET CONSOMMATION** : Soutenir des modes de production et de consommation plus responsables
- **Priorité n°6 - EXEMPLARITE** : Réduire l'impact des politiques municipales sur le climat

Priorité 1 : ÉNERGIE

Impulser la transition énergétique du territoire



DONNEES LILLOISES

Lille représente **10.94%** des émissions GES métropolitaines pour **20%** de la population³

11,6 teqCO₂ émises par an et par habitant métropolitain liées à la consommation²

D'ici 2022, 61% du réseau de chaleur à Lille alimenté en énergies renouvelables et de récupération locales (contre 1% avant 2020), fournissant jusqu'à 18 400 équivalent-logements⁴

ENJEUX LILLOIS

La transition énergétique passe par la réduction de la demande en énergie (sobriété), par une meilleure efficacité énergétique des équipements, et par un recours accru aux énergies renouvelables. La Ville de Lille adhère aux objectifs définis par la Métropole Européenne de Lille aux horizons 2026, 2030 et 2050, et entend y contribuer tant son action municipale que par le soutien aux acteurs locaux impliqués ou à impliquer dans le passage vers un mix énergétique compatible avec la lutte contre le dérèglement climatique.

Ainsi le développement des réseaux de chaleur urbains est particulièrement intéressant dès lors qu'ils peuvent être alimentés massivement par de l'énergie produite localement. Grâce au raccordement du réseau de chaleur lillois au centre de valorisation énergétique des déchets à Halluin via « l'autoroute de la chaleur », la part d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans ce réseau atteint à terme plus de 60%. Cet approvisionnement local permet de stabiliser la facture énergétique pour

les habitants, dans un contexte où 25% de la population locale subit une précarité énergétique, et de réduire la dépendance énergétique du territoire par rapport à un marché international des énergies potentiellement à la hausse. La Ville de Lille imposera à chaque fois que possible le raccordement des bâtiments publics et privés de son territoire au réseau de chaleur urbain et appuiera les extensions éventuelles de ce réseau.

En parallèle, le recours aux autres énergies renouvelables continuera d'être encouragé auprès des institutions, des entreprises et des particuliers, en particulier à partir d'une production solaire locale consommée en circuit court. Les enjeux lillois liés à l'énergie concernent principalement :

- L'atteinte de la neutralité carbone au plus tôt, avant 2050
- L'accélération de la transition énergétique : favoriser plus largement la sobriété énergétique et l'efficacité énergétique, la production et la consommation d'énergies renouvelables pour tous.

OBJECTIFS

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectifs MEL (PCAET)			Etat MEL2016 (PCAET)	Objectifs lillois		Etat lillois
		2025	2030	2050		2030	2050	
Atteindre la neutralité carbone	Emissions de GES du territoire	-36%	-45%	-89%	5076kteq CO ₂	-45%	Neutralité	1083 kteq CO ₂ (bilan 2008)
	Consommations d'énergie	-10%	-16%	-39%	27 TWh	↘	↘	4 TWh (2016)
Favoriser les énergies renouvelables	Production d'énergie renouvelable	2 TWh	2,3 TWh	3 TWh	1 TWh	↗	↗	Mesure à construire
	Part d'EnRR produites localement	8% d'installations solaires (photovoltaïques et thermiques)	11%	18%	4%	↗	↗	0.08% (2016)
Appliquer le Contrat d'Objectif Territorial	Nombre d'installations solaires (photovoltaïques et thermiques)	Voir le PCAET pour le COT EnR territorial à venir (programme d'actions, p19)				↗	↗	14 installations thermiques et 22 photovoltaïques (COT EnR patrimoine)

Priorité 1 : ÉNERGIE

Actions et projets

La Ville de Lille soutient la Métropole Européenne de Lille dans sa politique de transition énergétique du territoire, notamment grâce aux actions suivantes :

Action 1 – Lille, une ville bas carbone et sobre en énergie

- Patrimoine municipal : construction d'équipements neufs peu énergivores et rénovation des bâtiments municipaux existants ; optimisation de l'éclairage public, sobriété des usages (cf. priorité 6)
- Aménagement urbain : Fives Cail, Rives de la Haute Deûle, Saint-Sauveur, Concorde... (cf. priorité 3)
- Habitat : construction et rénovation durables, accompagnement des Lillois (cf. priorité 4)
- Sites tertiaires : accompagnement des propriétaires et/ou usagers (entreprises, commerce, artisanat cf. priorité 5)
- Mobilisation de tous les publics : incitation au changement de comportements, facilitation du passage à l'acte, participation citoyenne (cf. priorité 9)

Action 2 – Les réseaux de chaleur et de froid : des outils au service de la transition énergétique

- Suivi du raccordement du territoire lillois au réseau de chaleur métropolitain (autoroute de la chaleur)
- Raccordement préférentiel/systématique des bâtiments aux réseaux de chaleur (exigence socle pour tous les signataires du Pacte Lille carbone ; opposabilité renforcée via l'OAP climat du PLU2...)
- Accompagnement à la sobriété dans la consommation d'énergie et d'eau à l'occasion du raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur

Action 3 – Lille, ville productrice et consommatrice d'énergies renouvelables ou de récupération, et d'énergies faiblement carbonées

- Adoption du Pacte Lille Bas-Carbone et application immédiate par tous les partenaires signataires d'exigences relatives à la sobriété énergétique et aux énergies faiblement carbonées
- Soutien aux EnR&R et à leur production locale via le versement d'aides financières aux particuliers et la participation au futur opérateur métropolitain
- Soutien à l'achat mutualisé d'énergies vertes
- Approvisionnement énergétique vert des bâtiments municipaux
- Participation au Contrat d'Orientation Territorial (COT) EnR pour la massification des projets d'énergies renouvelables
- Développement de l'énergie solaire : ferme solaire sur les toitures publiques, soutien aux initiatives citoyennes et coopératives, projets urbains exemplaires (Concorde ou Saint-Sauveur...)
- Soutien et recours au bois-énergie en lien avec la stratégie métropolitaine de boisement
- Exploration des potentiels de géothermie et d'aérothermie, sur la base du futur cadastre métropolitain
- Poursuite du déploiement de GNV (gaz naturel véhicule) pour la flotte municipale
- Utilisation et promotion des guides méthodologiques métropolitains relatifs aux EnR&R

Action 4 – Développer les systèmes de pilotage intelligents

- Appui sur le retour d'expérience lillois et métropolitain du projet So Mel So Connected pour optimiser le pilotage des systèmes existants et futurs

Priorité 2 : MOBILITÉ

Réduire l'impact climatique de la mobilité et des transports



DONNEES LILLOISES

35.8% des émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) du territoire lillois liés au secteur du transport⁵

Part modale des déplacements <5km : voiture 22% ; transports en commun 11% ; vélo 3% ; piéton 62%⁶

42% des Lillois n'ont pas de voiture⁷ et **70%** des déplacements < 3km se font à pied⁶

95% des Lillois vivent à -300m des transports en commun⁸

135,5km d'aménagements et pistes cyclables (2020) et 88% de zones de circulation apaisée (30km/h)⁸

15 parkings publics en ouvrage pour **12 500 places** sous-utilisées⁸

67 000 places de parking sur voirie dont **85% gratuites**⁸

ENJEUX LILLOIS

Le secteur des transports est la principale source de gaz à effet de serre, concentrant 40% des émissions et 25% des consommations d'énergie du territoire métropolitain en 2019². Comparés à ceux des autres habitants de la MEL, les usages des Lillois en matière de mobilité sont plutôt favorables au climat : 42% des Lillois n'ont pas de voiture et les ¾ de leurs déplacements inférieurs à 5km sont pas ou peu émissifs (marche, vélo, transports en commun)⁶. Toutefois, 145 000 véhicules d'habitants Métropolitains entrent et sortent de Lille chaque jour⁶ et 59% des Métropolitains

viennent à Lille en voiture⁹. Toute action sur la mobilité à Lille ne peut donc s'appréhender qu'en prenant en compte les usages de l'ensemble du territoire métropolitain.

La Ville de Lille agit de longue date pour que les politiques de la MEL relatives au déplacement urbain et à la voirie favorisent la fluidité, l'accessibilité et la lutte contre les pollutions. Par sa contribution au plan de déplacement urbain de la MEL (2010-2020), au schéma des infrastructures de transport (2019-2035), au futur plan de mobilité (2022) mais également par ses propres plans pour une circulation apaisée, la Ville de Lille veille à encourager les modes durables et à limiter le plus possible l'usage de la voiture individuelle, sans que cela ne freine la mobilité des Lillois ou ne pèse sur leurs revenus.

Les enjeux principaux pour Lille sont de favoriser la marche à pied grâce au plan « Lille aux piétons », d'augmenter et de sécuriser la place donnée aux cyclistes, de faciliter l'usage des métros, bus, trams et TER en lien avec la Métropole et la Région, bref d'offrir toutes les solutions permettant de réduire la voiture individuelle en ville.

OBJECTIFS

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectif métropolitain	Objectif lillois
Diminuer l'impact de la voiture sur le climat	Emissions de GES (secteur des transports)	-27% en 2030	↘
	Consommations d'énergie du secteur des transports	-19% en 2030	↘
	Part modale de la voiture	47 % en 2030 contre 57%	↘
Favoriser les modes de déplacement doux	Part de livraisons basse-émission	Le plan de mobilité métropolitain à venir précisera les objectifs (100M€ d'investissement 2020-26)	10% en 2025
	Km d'aménagements cyclables		↗ (135km en 2020 ¹⁰)
	Part modale du vélo	De 1,5 à 5% en 2030	↗↗
Atteindre un meilleur partage de l'espace public	Répartition de l'espace public entre la voiture et les modes doux	Le plan de mobilité précisera les objectifs.	50/50 dans les aménagements de voirie

Priorité 2 : MOBILITÉ

Actions et projets

La Ville de Lille soutient la Métropole Européenne de Lille dans sa politique de mobilité en participant activement à la mise en œuvre du schéma directeur des infrastructures de transports et au plan de mobilité métropolitains. Elle déploie également des actions spécifiques pour favoriser les mobilités actives et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air :

Action 1 – Moins de voitures individuelles et polluantes

- Mise en place de la Zone à Faibles Emissions à Lille, Hellemmes et Lomme dès 2022
- Soutien à l'installation de bornes de recharge électriques et de stations GNV (espaces publics et privés)
- Application du plan de circulation lillois et de la « ville à 30 km/h »
- Gestion adaptée du stationnement public et résidentiel, optimisation des parkings-relais
- Organisation de « journées sans voiture » : piétonnisation du centre-ville le samedi, du boulevard de la Liberté le 1er dimanche du mois etc.
- Augmentation de la flotte en autopartage et incitation au covoiturage

Action 2 – Des transports en commun plus attractifs

- Contribution au SDIT : deux nouvelles lignes de tram métropolitaines, nouvelles lignes de bus à haut niveau de service (Lille-Villeneuve d'Ascq et Lille-Lesquin), nouveaux axes en site propre
- Facilitation de l'intermodalité (création d'un hub des mobilités à la Porte des Postes),
- Solutions de mobilité alternatives et innovantes : téléphérique entre Fives Cail et Saint-Sauveur
- Remise en service de la ligne TER Lens-Villeneuve d'Ascq passant par Lille-Sud
- Soutien à la gratuité progressive des transports en commun

Action 3 – Plus de place pour les vélos

- Soutien au vélo : multiplication des arceaux et box, déploiement des vélo-taxi et vélo-cargo, installation de bornes « coups de pompe », optimisation des stations V'Lille
- Amélioration des continuités cyclables et aménagement du Réseau Express Vélo avec la MEL
- Nouvelles vélo-rues où les vélos sont prioritaires (ex : rue Cabanis à Fives)

Action 4 – Une mobilité plus active et plus durable

- Création d'une Maison des mobilités durables avec la MEL, dans le cœur de ville
- Plan « Lille aux piétons » : doublement de l'espace public réservé aux piétons, extension des piétonisations temporaires, créations supplémentaires de zones de rencontre...
- Ecomobilité scolaire : développement des rues scolaires et des Plans de Déplacement des Etablissements éducatifs
- Apaisement des axes structurants avec une plus grande place pour les piétons et vélos : rue Solférino, rue du Molinel, rue Pierre Mauroy, secteur pavé du Vieux-Lille, place du Maréchal Leclercq...

Action 5 – Décarboner la logistique urbaine du dernier kilomètre

- Développer l'offre du centre multimodal de distribution urbaine situé au Port de Lille
- Mieux connaître les flux générés par le transport de marchandises pour mieux les réguler (CMDU, ZFE, gestion des artères commerçantes, livraisons en vélo-cargo...)
- Intégrer la livraison et le stockage des marchandises en amont des projets d'aménagement

Priorité 3 : AMENAGEMENT

Favoriser un aménagement plus durable du territoire et adapté au climat de demain et pour tous



DONNEES LILLOISES¹⁰

34,8km² de superficie

30% de couverture végétale

17 friches dont 5 en cours de reconversion, 7 à venir et 5 en réflexion

6715 habitants par km²

ENJEUX LILLOIS

Lille est une ville ancienne et compacte qui porte encore des stigmates sociaux et urbains de son passé industriel. L'histoire et la géographie ont légué à notre ville sa forme urbaine, sa densité, son identité à dominante minérale. Lille est aussi la ville centre d'une métropole millionnaire dynamique, et la capitale d'une grande région qui se reconstruit. Lille est enfin une ville populaire, à laquelle sa mixité sociale et culturelle confère une convivialité et une énergie reconnues par tous. C'est avec la conscience de ses vulnérabilités, la confiance dans sa capacité de résilience, que Lille, Hellemmes et

Lomme favorisent un aménagement plus durable du territoire, et adapté au climat de demain (cf. priorité 8). Enclenchée il y a 25 ans, la métamorphose se poursuit en s'appuyant sur le potentiel des friches économiques et la rénovation urbaine des quartiers anciens, tout en devenant plus paysagère.

La Ville de Lille et ses partenaires de l'aménagement urbain s'engagent dans un Pacte Lille bas carbone au service d'une **ville en mouvement qui répond durablement à tous les besoins s'exprimant sur son territoire** : logements, équipements, services, déplacements, activités économiques, loisirs et détente. Plusieurs grands principes fondent le Pacte Lille Bas Carbone, dans la continuité des politiques urbaines menées ces dernières décennies : sobriétés foncière et énergétique, priorité à la rénovation de l'existant, offre de logements suffisante, abordable et adaptée à tous, mixité fonctionnelle (approvisionnement en circuits courts, nouveaux services urbains, communs urbains, place aux entrepreneurs, commerces de proximité et créateurs d'activité locale), préservation des ressources naturelles et attention portée au bien-être des habitants.

Les enjeux lillois liés à l'aménagement concernent principalement :

- La poursuite de la métamorphose en s'appuyant sur le potentiel des friches industrielles ou la rénovation des quartiers anciens, et en la rendant plus paysagère
- L'intégration des critères d'aménagement bas-carbone dans les projets opérationnels de toute taille, comme dans les documents de planification et d'urbanisme
- L'excellence environnementale dans les opérations d'envergure (écoquartiers, zones d'aménagement concerté...)

OBJECTIFS

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Etat lillois
Mettre en œuvre les critères d'aménagement bas-carbone	Indicateurs précisés dans le Pacte Lille Bas Carbone	Pacte Lille Bas-Carbone signé en 2021
S'appuyer sur les friches industrielles pour poursuivre la métamorphose urbaine	Nombre et hectares de friches résorbées	17 friches dont 5 en cours de reconversion, 7 à venir et 5 en réflexion

Priorité 3 : AMENAGEMENT

Actions et projets

Action 1 – Renforcement de la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les documents de planification et les politiques d'urbanisme

- Contribution aux documents de planification : modifications du PLU2 (ex : OAP climat air-énergie santé), révision du PLU95, élaborations du PLH3 et du Plan de Mobilité, évaluation à mi-parcours du PCAET...
- Adoption du Pacte Lille Bas-Carbone et application immédiate des exigences opérationnelles à tous les projets publics et privés

Action 2 – Mise en œuvre de projets d'aménagements bas-carbone dans les quartiers et friches du territoire

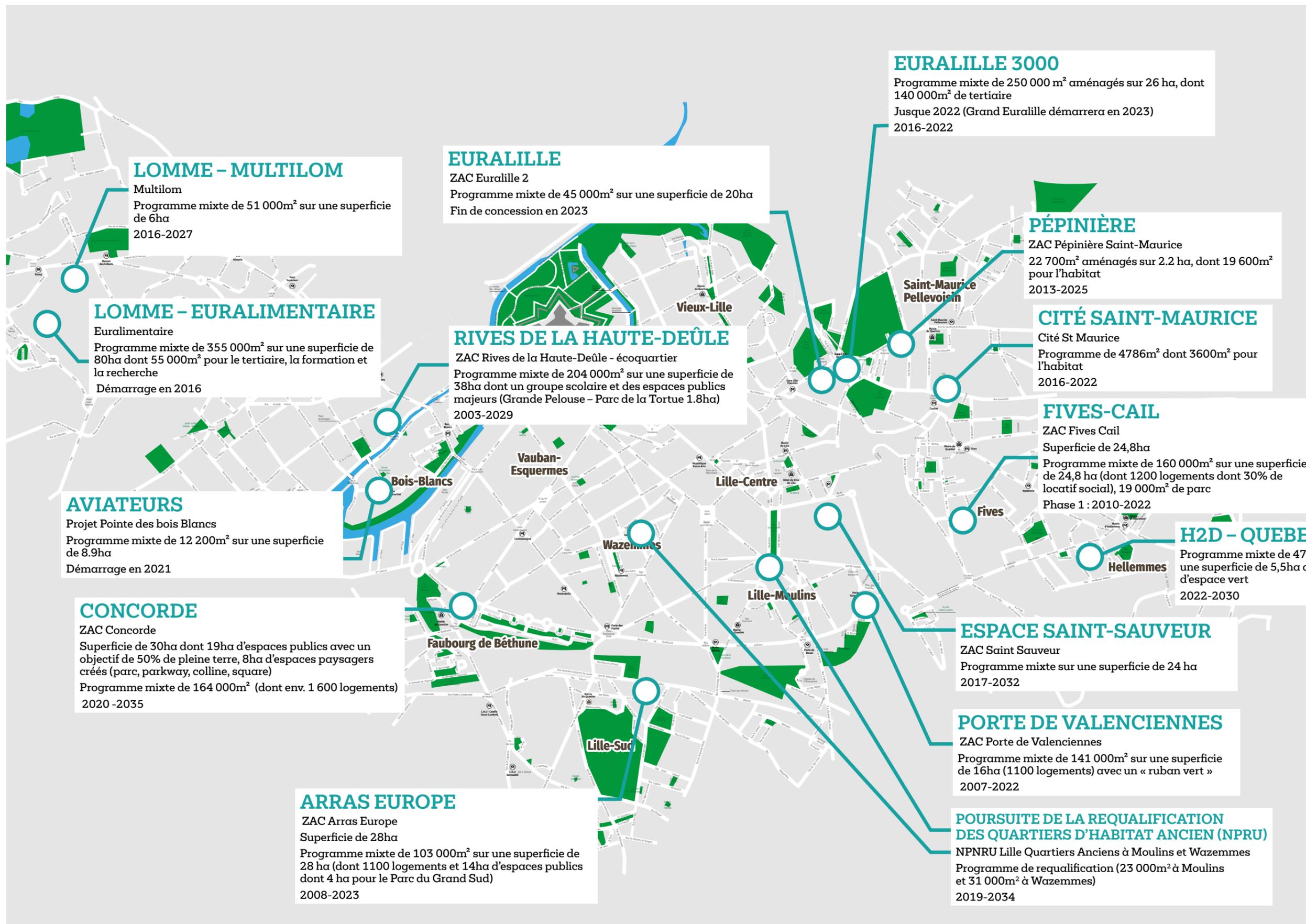
- Poursuite des projets engagés et lancement de nouveaux projets avec prise en compte renforcée des enjeux climat-transition écologique : Fives Cail, Rives de la Haute-Deûle, ZAC Arras Europe, Saint-Sauveur, Cité St Maurice, Concorde, Aviateurs, H2D, Euralille et Euralille 2, Porte de Valenciennes, Pépinière...
- Développement de l'agriculture urbaine (Fives Cail, Faubourg de Béthune, Palais Rameau, Saint-Sauveur, Lille-Sud, Bois-Blancs, Wazemmes-Moulins, fermes pédagogiques, jardins familiaux et partagés).

Action 3 – Adaptation de l'aménagement du territoire pour mieux lutter contre les îlots de chaleur urbains

- Recours à la cartographie métropolitaine des îlots de chaleur urbains du territoire
- Mise en œuvre d'actions correctrices sur les quartiers les plus touchés, notamment par la politique de végétalisation et de choix des matériaux
- Développement de parcours de fraîcheur et de la carte des lieux de fraîcheur
- Choix de matériaux durables (sols perméables ou drainants, matériaux sobres, clairs, réfléchissants)
- Applications d'outils permettant l'intégration du confort d'été dans les projets, notamment grâce aux exigences du Pacte Lille Bas-Carbone

Action 4 – Accroissement de la capacité de séquestration carbone du territoire

- Plantation de 20.000 arbres, mini-forêt urbaine et amplification des actions de boisement (Citadelle...)
- Application du guide de l'arbre en ville co-construit avec la MEL pour les espaces publics et veille active sur les essences à planter selon l'évolution du climat (cf. Pacte Lille Bas Carbone, OAP Climat)
- Action 5 – Participation aux fonds de compensation en vue d'atteindre la neutralité carbone
- Participation au fonds de compensation métropolitain tel qu'il sera défini, à partir des initiatives existantes (Fondation de Lille, SCIC de la Rochelle etc.)
- Poursuite de la contribution lilloise au Fonds Solidarité Climat, créé avec la Fondation de Lille
- Etude d'un site naturel de compensation sur le territoire Lille, Hellemmes, Lomme



Priorité 4 : HABITAT

Améliorer la performance
énergétique et
environnementale du bâti
résidentiel et lutter contre la
précarité énergétique



DONNEES LILLOISES

146 778 logements en 2020¹¹ (26,6% de logements locatifs sociaux¹², 28% de propriétaires occupants¹¹, 46% de logements locatifs privés¹¹)

61 000 logements construits avant 1948 (45%)¹³ et **60 600 logements en copropriété**¹⁴

Performance énergétique des logements¹⁵ : 42% de passoires thermiques (étiquette E, F ou G) dans le parc locatif privé, 25% chez les propriétaires occupants et 18% dans le parc locatif social

Chauffage des logements¹⁵ : gaz 47% ; électricité 43% ; réseau de chaleur 7% ; fioul 2% ; bois 1%

Prix : 12,9€/m² (loyer médian 2019)¹⁶ ; 3410€/m² (prix de vente moyen dans l'ancien 2020)¹⁷ et 3 902€/m² (prix de vente moyen dans le neuf 2020)¹⁸

Près de 9000 logements potentiellement indignes¹⁹ et **7 à 8000 logements vacants**²⁰

Demandeurs d'un logement locatif social : 15 500 en 2019²¹

ENJEUX LILLOIS

Le **secteur résidentiel** représente 24% des émissions de GES et 32% des consommations d'énergie du territoire métropolitain¹⁸. C'est la 2ème source d'émissions à l'échelle de la MEL mais la 1ère à l'échelle de notre ville (45%⁵) en raison de sa densité plus importante et de l'ancienneté du parc immobilier. **Depuis de nombreuses années, la Ville de Lille est mobilisée en faveur du logement durable et abordable partout et pour tous.** La politique lilloise de l'habitat vise à répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs, à réguler le marché immobilier (encadrement des loyers privés, accession abordable à la propriété, maîtrise foncière, régulation des meublés touristiques...) et à diminuer l'empreinte écologique et la précarité énergétique des habitants grâce notamment à la Maison de l'Habitat Durable. En produisant du logement abordable, confortable et familial par le renouvellement de la ville sur elle-même, Lille contribue à réduire les déplacements domicile-travail et à atténuer l'artificialisation des sols en extension urbaine. L'objectif est, en contribuant au PLH3 de la MEL, de poursuivre la production grâce à la construction et à la rénovation massive tout en continuant à exiger une très haute qualité des logements neufs et existants.

OBJECTIFS

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectifs MEL	Objectifs lillois
Réduire l'impact du secteur résidentiel sur le climat	Emissions de GES du secteur résidentiel	-44% (2016-2030)	↓
	Consommations d'énergie (secteur résidentiel)	-18% (2016-2030)	↓
	Emissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel	-36% (2016-2030)	↓
Rénover les logements anciens	Nombre de logements rénovés	8 200 par an	13 000 d'ici 2026 (3500 sociaux, 9500 privés)
Construire de nouveaux logements performants	Nombre de logements construits	A définir dans le PLH3 (6000/an dans le PLH actuel)	8 000 d'ici 2026
Permettre l'accès au logement à tous	Part de logements locatifs sociaux	Respect de la loi SRU et principe des 3 tiers (objectif 2000/an dans le PLH actuel)	30%
	Part de logements en accession abordable à la propriété	A définir dans le PLH3 (objectif 200 PSLA/an dans le PLH actuel)	12-15%

Priorité 4 : HABITAT

Actions et projets

La Ville de Lille accompagne fortement la Métropole Européenne de Lille dans sa politique de l'habitat, notamment grâce aux actions suivantes :

Action 1 – Produire de nouveaux logements durables et abordables

- 8000 logements neufs, privés et sociaux, hautement performants en application du Pacte Lille Bas-Carbone d'ici 2026
- Des logements abordables, sobres et diversifiés : encadrement des loyers privés, production de logements locatifs sociaux, accession abordable à la propriété via le 1^{er} Organisme Foncier Solidaire de France, régulation des meublés de tourisme, habitat inclusif et intergénérationnel, habitat participatif...

Action 2 – Massification de la rénovation énergétique des logements privés individuels et collectifs

- Appui renforcé à la Maison de l'Habitat Durable, équipement phare de la Métropole et de la Ville : consolidation et extension du réseau d'accompagnement AMELIO, amélioration de la mise en relation de l'offre et de la demande de travaux, structuration de la filière économique pour favoriser les rénovations performantes...
- Amplification et optimisation des aides financières proposées aux particuliers dont la prime Air
- Accompagnement à la rénovation des copropriétés : plateforme numérique « CoachCopro », AMELIO
- Poursuite de la lutte contre l'habitat indigne ou indécent et contre les logements vacants
- Rénovation urbaine des quartiers anciens à Lille Sud, Moulins et Wazemmes avec la SPLA La Fabrique des Quartiers dans une démarche bas carbone et à santé positive.

- Soutien à l'association « Habiter2030 » pour diffuser un modèle de rénovation des maisons « 1930 »
- Soutien au développement des communs urbains (requalification durable des courées...)

Action 3 – Massification de la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux

- Poursuite de l'appui à la rénovation durable du parc social, en favorisant la performance ainsi que les innovations techniques et sociales
- Application du Pacte Lille Bas-Carbone aux rénovations du parc social
- Rénovation urbaine au Faubourg de Béthune (Concorde), à Lille Sud et à Bois Blancs (Aviateurs)

Action 4 – Lutte contre la précarité énergétique par un accompagnement personnalisé

- Repérage par le Service communal d'hygiène et de santé et le CCAS des ménages en situation de précarité énergétique pour une médiation via AMELIO
- Accompagnement des ménages modestes et adaptation de l'accompagnement en fonction de l'évolution des besoins
- Maximisation du passage à l'acte de rénovation des ménages par une optimisation des aides financières
- Soutien aux achats groupés auprès des fournisseurs d'énergie

Priorité 5 : PRODUCTION ET CONSOMMATION

Soutenir des modes plus
responsables



DONNEES LILLOISES¹⁰

52% des marchés publics en cours comportent au moins une clause environnementale en 2020

40% de bio et **27,8% de local** (en volume) dans les cantines scolaires en 2020

2 repas végétariens par semaine dans les cantines scolaires

8 650 commerces à Lille soit 31% de ceux de la Métropole (2019)

17 835 emplois dans l'ESS à Lille (2017) soit 11.89% de l'emploi lillois

19 marchés de plein air dans les 10 quartiers et les 2 communes associées, dont 1 bio

7 repair cafés

Plus de **10 sites d'agriculture urbaine** existants ou à venir et **40 jardins familiaux ou partagés**

ENJEUX LILLOIS

Les émissions indirectes liées à l'achat de biens produits à l'extérieur du territoire représentent **2,5 fois les émissions produites sur le territoire**. L'empreinte carbone du territoire est donc considérablement alourdie par ces émissions liées à la consommation. Cela implique d'agir tant sur les modes de production des acteurs économiques du territoire que sur les pratiques de consommation des habitants et des entreprises en développant des filières d'économie circulaire et le recours aux produits locaux.

Pour le secteur tertiaire, les deux enjeux principaux sont une plus grande sobriété énergétique et une meilleure performance énergétique des bureaux, commerces, entrepôts et autres sites d'activité (neufs et anciens). Les exigences du Pacte Lille Bas-Carbone s'y appliquent. Plus généralement, les propriétaires ou occupants de ces sites devront être mieux accompagnés dans leurs pratiques durables et leurs projets d'innovation, par la MEL dans le cadre de sa compétence économique et en lien avec les outils existants de la Ville de Lille (MHD, plan commerce et artisanat...). De même, sur l'optimisation de **la gestion des déchets**, la Ville de Lille intègre pleinement ses actions dans la trajectoire portée par la MEL et œuvre à la réalisation des objectifs fixés au niveau métropolitain (schéma directeur des déchets ménagers, économie circulaire, projet alimentaire territorial...).

Déjà identifiée comme une ville historique du réemploi grâce à sa grande Braderie annuelle, à ses vide-greniers de quartier, à son savoir-faire en matière de recyclage des friches industrielles, la Ville de Lille veut promouvoir plus fortement encore la consommation responsable et les principes de **la ville productive et nourricière**, bref du « **made in Lille** ».

OBJECTIFS

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Etat lillois (2020) ¹⁰
Garantir la performance des marchés publics	Part de marchés avec une clause DD	52%
Atteindre 100% d'approvisionnement bio et local dans la restauration scolaire d'ici 2026	Part de bio dans les cantines (volume)	Ecoles : 40% Crèches : 41%
	Part de local dans les cantines (volume)	Ecoles : 27,8% Crèches : 30%
	Part de bio dans les cantines (valeur)	Ecoles : 15,13% Crèches : 25%
	Part de local dans les cantines (valeur)	Ecoles : A préciser Crèches : A préciser
Diviser l'empreinte carbone du territoire par 6 en 2050 (MEL)	Emissions de GES du territoire	↘
Préserver un commerce indépendant et de qualité	Indicateur à préciser (nombre d'emplois, d'établissements par quartier...)	
Elaborer une feuille de route économie circulaire	Indicateur à construire	

Priorité 5 : PRODUCTION ET CONSOMMATION

Actions et projets

La Ville de Lille accompagne la Métropole Européenne de Lille dans de nombreux volets de sa politique économique, notamment grâce aux actions suivantes :

Action 1 – Mobiliser les filières économiques autour de la transition énergétique et environnemental

- Créer un pôle d'excellence économique Euraclimat consacré à la lutte contre le changement climatique
- Relayer les contrats d'objectifs et de moyens de la MEL avec les fédérations professionnelles
- Faire du Plan Commerce et Artisanat un outil de mobilisation et de passage à l'acte des acteurs économiques locaux sur la transition écologique
- Renouveler le Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire : soutien aux projets et structures de l'économie sociale et solidaire, aux tiers-lieux, à la monnaie locale...
- Apporter un appui aux professionnels et entreprises pour le développement des livraisons bas-carbone

Action 2 – Accompagner des démarches collectives de gestion optimisée des sites d'activité

- Contribuer à l'animation durable (énergie, mobilité, végétalisation, déchets, lien avec le tissu de proximité, emplois de qualité...) des grands pôles d'activité lillois (ex : Eurasanté et CHRU, Euratechnologies, quartier d'affaires Euraille, ZAMIN et Euralimentaire, campus universitaires...)
- Relayer l'accompagnement personnalisé par la MEL pour ces sites ou les ruches (Hellemmes)

Action 3 – Développer l'économie circulaire, réduire les déchets et agir sur l'alimentation

- Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine pour l'économie circulaire et déployer une feuille de route spécifique pour Lille
- Appliquer et optimiser le schéma directeur des déchets ménagers et assimilés de la MEL
- Animer les dispositifs locaux de réduction des déchets : compostage, défis citoyens et collectifs zéro déchet (familles, rues, commerces et entreprises...), « ambassadeurs de la récup » et repair cafés, ramassages participatifs...
- Supprimer les plastiques à usage unique dans les structures municipales et les événements soutenus par la Ville
- Accroître l'offre en alimentation bio et locale dans les écoles et crèches
- Développer l'agriculture urbaine dans toute la ville : Fives Cail, Faubourg de Béthune, Palais Rameau, Saint-Sauveur, Lille-Sud, Bois-Blancs, Wazemmes-Moulins, Hellemmes, fermes pédagogiques à Lille et Lomme, jardins familiaux et partagés...

Action 4 – Favoriser le déploiement d'un numérique plus soutenable sur le territoire

- Faire vivre la déclaration commune Ville de Lille / opérateurs de téléphonie mobile (information des riverains, limitation de l'exposition aux ondes, capteurs sur l'espace public, sensibilisation aux bons comportements et usages du numérique, inclusion numérique...) et son comité de suivi (collectivités, opérateurs, experts et citoyens)
- Accompagner les opérateurs dans le déploiement des réseaux fixes et mobiles pour une occupation raisonnée et équilibrée sur le territoire et une alimentation vertueuse en énergie (sobriété, EnR...)
- Renforcer et promouvoir les circuits de récupération et de réemploi des équipements et terminaux numériques avec les opérateurs les plus avancés
- S'associer au futur référentiel métropolitain de mesure pour suivre et évaluer l'empreinte environnementale du numérique

Priorité 6 : EXEMPLARITE

Réduire l'impact des politiques municipales sur le climat



DONNEES LILLOISES²²

815 388m² pour les 551 bâtiments municipaux (Lille-Lomme-Hellemmes)

39 888 tCO₂ émises en 2019

19% proviennent des émissions directes (consommation de chaleur et de froid, carburant)

22% d'émissions indirectes liées aux consommations énergétiques (production et transport de l'énergie)

59% d'autres émissions indirectes (achats, immobilisations, déplacements)

ENJEUX LILLOIS

La Ville de Lille met en œuvre une politique exemplaire sur son organisation interne, en s'engageant à aller au-delà des obligations réglementaires pour réduire l'impact carbone de ses activités. L'action passe d'une part sur son patrimoine (bâtiments, flotte de véhicules) et par les politiques publiques. La Ville de Lille s'engage notamment dans le domaine de l'éclairage public grâce aux procédures de dialogues compétitifs menées pour l'attribution de marchés de performance, permettant d'atteindre les objectifs les plus optimisés sur la performance énergie. Afin de suivre la trajectoire vers la neutralité carbone, la Ville de Lille doit réduire ses émissions de GES sur son Patrimoine et ses services d'environ 3% par an en moyenne (entre 2019 et 2050)¹.

Les principaux enjeux liés à l'exemplarité sont la **décarbonation de l'administration** (permise notamment par la rénovation du patrimoine, les achats responsables, et l'évaluation des dépenses grâce au budget climatique), et la **mobilisation des agents et élus** (plan de déplacement de l'administration, formations).

OBJECTIFS

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectifs fixés	Etat lillois
Optimiser la performance du patrimoine municipal	Consommation énergétique finale des bâtiments	-60% d'ici 2050 par rapport à 2010, décret tertiaire 2019	-19% (2010-2019)
Réduire l'impact des bâtiments municipaux sur le climat	Emissions de GES des bâtiments	-45% de GES en 2030 par rapport à 2004, neutralité à 2050	-19% (2004-2019)
Optimiser la performance de l'éclairage public	Evolution de la consommation de l'éclairage public	-71% en 2028 par rapport à 2004	-50% (2004-2020)
Identifier et former des correspondants énergie (et eau)	Nombre de bâtiments participant au dispositif	56 bâtiments par an	47 (2020)
Avoir un approvisionnement exemplaire (bio et local) dans la restauration scolaire	Part de bio dans les cantines (volume)	100% en 2026	Ecoles : 40% Crèches : 41%
	Part de local dans les cantines (volume)		Ecoles : 27,8% Crèches : 30%
	Part de bio dans les cantines (valeur)		Ecoles : 15,13% Crèches : 25%
	Part de local dans les cantines (valeur)		Ecoles : A préciser Crèches : A préciser
Accompagner la transition vers des établissements et des pratiques scolaires durables	Nombre d'écoles labellisées E3D	100% des écoles « vertes » d'ici 2025	38 (2020)
	Nombre de cours d'école végétalisés		76 (2020)
Garantir la performance des marchés publics	Nombre de marchés avec une clause environnementale	↗	52% (2020)
Rendre éco-responsables les événements organisés ou soutenus par la Ville de Lille	Indicateurs à préciser (application du guide, écoconditionnalité des subventions...)		

Priorité 6 : EXEMPLARITE

Actions et projets

La Ville de Lille, comme la Métropole Européenne de Lille, entend montrer l'exemple en réduisant l'impact sur le climat et l'environnement de toutes les politiques et activités qu'elle mène en propre ou qu'elle finance, notamment grâce aux actions suivantes :

Action 1 – Le budget climatique : un outil au service de l'exemplarité de l'administration

- Analyse des dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement selon leur impact en matière d'atténuation, d'adaptation et de qualité de l'air, selon la méthodologie déjà expérimentée avec I4CE et les compléments développés depuis (CA, BP)
- Utilisation de cette analyse comme outil d'aide à la décision budgétaire pour augmenter les dépenses favorables et réduire autant que possible les dépenses défavorables ou indéfinies
- Mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) et des engagements de la charte « Villes sans perturbateurs endocriniens »

Action 2 – Mieux gérer, rénover et construire les bâtiments de la Ville de Lille

- Mise en œuvre accélérée du schéma directeur de rénovation du patrimoine municipal : financement d'un programme pluriannuel de rénovations thermiques et/ou environnementales (20 sites communaux déjà décidés d'ici 2023) avec réduction de -60% d'ici 2050 des consommations énergétiques ; optimisation de l'entretien et de la maintenance
- Approfondissement du schéma directeur immobilier qui vise à centraliser, mettre en cohérence

et piloter la gestion patrimoniale de la Ville (définition d'une stratégie d'entretien pluriannuelle ; optimisation et mutualisation des surfaces ; développement d'une politique active de cessions ou renégociation des baux)

- Publication du bilan annuel des consommations d'énergie du patrimoine municipal afin d'en suivre l'évolution (eau, électricité, gaz)
- Déploiement des correspondants Energie dans les bâtiments municipaux (47 couverts en 2020)
- Suite du « plan lumière » : dans le cadre du marché de performance de l'éclairage public (2021-2029), l'objectif est de remplacer 57% des luminaires d'éclairage public (performance et diminution des pannes)
- Extension du système de gestion intelligente de l'énergie par la télérelève
- Respect du Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables sur le patrimoine (COT EnR) : 4 nouvelles installations photovoltaïques en 2020, 6 en projets ; 4 projets EnR thermiques (chaufferie biomasse)
- Mobilisation de méthodes innovantes : rénovations industrielles type EnergieSprong, fonds Intracting, démarches collaboratives locales (CEE), nationales (Actee) ou européennes (H2020, Interreg)

Action 3 – Inscription dans la politique temporelle de la MEL

- Contribution à la meilleure répartition des activités pour agir sur la congestion urbaine aux heures de pointe (soutien aux tiers lieux, application de la charte sur le télétravail, possibilité d'horaires étalés...)
- Prise en compte des temps particuliers dans les politiques et services publics (amplitude horaire des services administratifs ou sociaux, équipements sportifs et culturels...)

Action 4 – Les agents et élus, acteurs de la réduction de l'impact climatique municipal

- Actualisation et application du Plan de Déplacements de l'Administration (PDA) : verdissement de la flotte de véhicules, amplification du report vers les modes doux et partagés, compensation carbone
- Formation des agents et élus à la prise en compte des enjeux climatiques dans la définition et mise en œuvre des politiques publiques dont ils ont la charge et dans leurs pratiques
- Poursuite du plan de gestion interne des déchets municipaux en vue d'un tri et d'une baisse

Ambition 2 :

Construire une ville résiliente au changement climatique et améliorant la qualité de l'air

CONTEXTE LILLOIS

Sur le territoire lillois comme ailleurs, le changement climatique est en cours, avec des effets déjà constatés ou prévisibles comme la hausse des températures, l'intensification des vagues de chaleur ou encore l'augmentation des précipitations. Selon l'étude de vulnérabilité du territoire lillois réalisée par la Ville de Lille en 2018, le changement climatique impacte principalement le cycle de l'eau (ressource en eau, inondation et érosion, retrait-gonflement des argiles), les milieux naturels et la biodiversité ainsi que la santé (en raison des pics de chaleur et canicules, et de la pollution de l'air). Ne pas s'adapter aujourd'hui au changement climatique affecterait à la fois les ressources du territoire et les conditions de vie des habitants.

Les actions lilloises d'adaptation concernent prioritairement l'attention portée à la nature et à l'eau dans l'aménagement global de la ville ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air.

La surface réduite de notre territoire (34 km² seulement) associée au nombre important d'habitants installés, ainsi que sa situation géographique non seulement au cœur d'une agglomération elle-même très peuplée et très active, mais également au carrefour de multiples voies de transit, notamment de marchandises, sont autant de lourds facteurs d'émission et de concentration de polluants atmosphériques pour Lille et ses environs.

Etant donné son passé économique, la Ville de Lille fait face aussi à une pollution des sols et à de nombreuses friches industrielles, qu'elle gère de façon volontariste depuis le début des années 2000 pour les recycler au plus près des besoins (activités économiques, logements, espaces de nature et détente...).

Pour offrir des îlots de fraîcheur et de nouveaux lieux de respiration, accroître la biodiversité et créer des puits de carbone, la Ville de Lille s'engage plus généralement à protéger et étendre sa trame verte en augmentant fortement la présence de la nature et du végétal, à proximité des espaces bâtis (jardins, murs, toits, balcons) et sur les espaces publics (rues, places, parcs et squares).

Pour que Lille soit résiliente, deux priorités sont retenues :

- **Priorité n°7 – AIR** : Améliorer la qualité de l'air et lutter contre toutes les pollutions
- **Priorité n°8 – ADAPTATION** : Favoriser la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique

Priorité 7 : AIR ET SANTE ENVIRONNEMENTALE

Améliorer la qualité de l'air
et lutter contre toutes les
pollutions



DONNEES LILLOISES²³

Concentration annuelle moyenne de PM2.5 la plus élevée observée (2016) : 15 µg/m³ (station de Lille Fives) et 13 µg/m³ (station de Lille Leeds)

Concentration annuelle moyenne de PM10 la plus élevée observée (2013) : 26 µg/m³ (Lille Fives)

Concentration annuelle moyenne de NO2 observée (2017) : 28 µg/m³ (Lille Fives) et 33 µg/m³ (Lille Leeds)

Pourcentage de la population exposée à des niveaux moyens de bruit jour-soir-nuit (Lden) ≥ 55 dB (seuil européen et français) : 86.6% en 2015

ENJEUX LILLOIS

A l'intersection de nombreux axes de communication d'importance locale, nationale et internationale, Lille s'insère dans un tissu urbain dense et concentre de très nombreux emplois. Cette **densité d'habitants, d'activités et de trafic routier** génère des émissions polluantes importantes qui impactent durablement la qualité de l'air. Par ailleurs le Nord-Ouest de l'Europe est dans son

ensemble une importante zone d'émission de particules (grands centres urbains ou industrialo-portuaires, réseau routier dense, fort recours aux énergies fossiles de certains pays proches, climat froid et humide nécessitant de beaucoup chauffer...). **Ces apports lointains** viennent impacter fortement les concentrations en particules fines.

Pour continuer d'améliorer notre qualité de l'air qui s'avère souvent moyenne ou dégradée, l'enjeu local et métropolitain est d'agir prioritairement sur le transport routier et le chauffage résidentiel.

Le **passé industriel récent** de Lille lui a légué un environnement (eau, sol, air...) durablement marqué mais aussi un bâti souvent inadapté aux modes de vie contemporains. 74 % des logements lillois datent d'avant 1990¹⁹ et présentent des caractéristiques (isolation, rendement du chauffage, localisation) qui accentuent les émissions polluantes. Outre la qualité de l'air, les autres enjeux en termes de lutte contre la pollution portent sur la réduction de l'exposition au bruit et les déterminants de santé environnementale.

La Ville de Lille entend poursuivre ses actions pour l'environnement et la santé avec l'appui des experts scientifiques, des associations, des citoyens et des entreprises : réduction de l'impact de la circulation automobile, mixité sociale et fonctionnelle, quartiers bas-carbone et à santé positive, réseau de chaleur urbain, communication active sur la qualité de l'air...

OBJECTIFS

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectifs MEL	Objectifs lillois
Améliorer la qualité de l'air	Evolution des polluants atmosphériques (NOx, PM10, PM2.5, COVnM, SO2, NH3)	Voir PCAET pour les objectifs à 2050 par polluant (p36 de la stratégie)	↘
Réduire l'exposition de la population au bruit	% population exposée à des niveaux de bruit jour-soir-nuit sup ou égal à 55dB	A définir lors de la révision du Plan d'exposition au bruit	↘
	Nombre de zones calmes	↗	↗
Réduire la pollution des sols	m ² dépollués par an	↗	↗

Priorité 7 : AIR ET SANTE ENVIRONNEMENTALE

Actions et projets

La Ville de Lille s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire, en lien avec les mesures métropolitaines :

Action 1 – Améliorer la surveillance de la qualité de l'air et accompagner les changements de pratique

- Poursuivre les partenariats avec les réseaux d'experts (ATMO*, APPA, Université de Lille, AMELIO*, Pôle Nutrition Santé Longévité, CEREMA*, ISA de Lille*)
- Participer et financer des programmes de recherche (projet SIGLES*, projet de recherche à Concorde)
- Développer un réseau de citoyens dotés de capteurs de particules
- Accentuer la coopération transfrontalière sur la qualité de l'air, à l'image du projet Transf'Air
- Expérimenter et capitaliser de nouveaux outils de modélisation 3D (Concorde) ou de mesures (Pollutrack*)
- Faire vivre le comité citoyen de suivi du débat « Tous acteurs pour mieux respirer à Lille » (3 réunions en 2020-21 sur des thèmes ciblés comme la mobilité)
- Promouvoir en continu les pratiques durables : mobilité, primes à la rénovation dont Prime Air...
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'Action Municipal pour la Protection de l'Atmosphère (2018)
- Poursuivre les formations à la qualité de l'air extérieur dans les établissements recevant du public (prioritairement ceux recevant du public sensible : écoles, crèches, centres sociaux, bibliothèques)
- Poursuivre le projet SCOL'AIR sur la mesure de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et crèches ; l'étendre à d'autres bâtiments municipaux notamment sportifs

Action 2 – Réduire l'exposition des habitants au bruit

- Contribuer à la révision puis à la mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) par la MEL (2022-2027)
- Diminuer la place de la voiture en ville, source importante de bruit (ville à 30, apaisement des axes structurants, ZFE) et faciliter le recours aux véhicules non thermiques (bornes de recharge, autopartage)
- Interpeller systématiquement les services de l'Etat lorsqu'une ICPE est source de nuisances sonores pour les citoyens
- Augmenter la part de zones calmes grâce à la création et requalification d'espaces verts de toute taille
- Piloter des projets de quartier à santé positive (Concorde, NPNRU quartiers anciens) qui limitent aussi l'exposition au bruit

Action 3 – Mieux prendre en compte les enjeux de santé environnementale dans les politiques municipales

- Rassembler et partager les données liées à la santé environnementale sur Lille, en lien avec la MEL et l'ADULM
- Poursuivre les recherches sur les inégalités environnementales présentes à Lille pour y apporter les mesures permettant de les résorber
- Respecter et faire respecter les exigences du Pacte Lille Bas Carbone (volet bien-être) pour les opérations d'aménagement (dont Concorde et quartiers anciens), de construction et de rénovation
- Poursuivre la requalification des friches urbaines ainsi que de tous les sites et sols pollués en identifiant et traitant systématiquement les sources de pollution
- Former les opérateurs du réseau de rénovation durable AMELIO aux enjeux spécifiques air-santé
- Appliquer la charte « Villes sans perturbateurs endocriniens » adoptée en 2021

Priorité 8 : ADAPTATION

Adapter le territoire pour mieux faire face aux impacts du changement climatique



DONNEES LILLOISES

86% des Lillois habitent à **moins de 300 mètres d'un espace de nature** significatif²⁴

30% de couverture végétale à Lille²⁴

15m² d'espaces verts par habitant (2020)²⁴

Entre 1955 et 2017, la température moyenne annuelle a augmenté de **2°C**²⁵.

ENJEUX LILLOIS

Le climat lillois a déjà évolué et les évolutions futures du climat laissent encore entrevoir une hausse des températures, des perturbations du régime des précipitations, et un risque accru d'évènements climatiques extrêmes. Lille est identifiée comme un territoire clairement exposé à certaines vulnérabilités, en raison de la densité de sa population et des menaces locales auxquelles elle est confrontée (cycle de l'eau, nature des sols et sécheresse, îlots de chaleur urbains, fragilité de la biodiversité...).

La **stratégie lilloise d'adaptation au changement climatique vise à favoriser la résilience de notre ville**, c'est-à-dire sa capacité à pérenniser son bon fonctionnement face à un ensemble de

contraintes issues des impacts climatiques. Contrairement aux actions d'atténuation du changement climatique, les actions d'adaptation au changement climatique ont un effet local, et sont souvent des actions dites « sans regret » car elles apportent des bénéfices annexes (attractivité du territoire, qualité de l'air, séquestration carbone, bois-énergie, valeur du foncier...), quelle que soit l'évolution effective constatée du climat.

Par la stratégie de développement et de protection de sa trame verte et bleue, la Ville de Lille intègre pleinement l'adaptation au changement climatique dans sa démarche de transition. Les solutions d'adaptation fondées sur la nature sont considérées comme essentielles pour lutter contre les effets locaux du changement climatique.

OBJECTIFS

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Etat lillois (2020)
Créer ou aménager 90 hectares de nature supplémentaires d'ici 2026	Surface d'espaces de nature en hectares créés ou aménagés	≈ 407 hectares
Planter 20 000 arbres d'ici 2026	Nombre d'arbres plantés	39 616 arbres sur espaces publics
		+ 3 529 arbres en 2020 (chiffre net)
Creuser 400 fosses de plantation chaque année dans le cadre de la politique de végétalisation des façades	Nombre de fosses de plantation creusées par an	+311 fosses
		1554 fosses creusées entre 2011 et 2020

Priorité 8 : ADAPTATION

Actions et projets

La Ville de Lille s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes pour favoriser l'adaptation et la résilience de son territoire, en complément des mesures métropolitaines :

Action 1 – Protéger la population lilloise face aux risques sanitaires

- Assurer un suivi des connaissances sur les vulnérabilités lilloises face au changement climatique
- Garantir la prise en compte permanente des enjeux climatiques dans le plan communal de sauvegarde
- Sur la base de la cartographie existante, améliorer la connaissance et le traitement du risque de retrait-gonflement des argiles à Lille, Hellemmes et Lomme, en lien avec la Métropole européenne de Lille
- Contribuer à la mise en place du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques industriels (S3PRI) par l'Etat
- Appliquer le « plan canicule » annuel à destination de tous les publics, en complément du Plan d'Alerte et d'Urgence (plan réglementaire à destination des personnes âgées et en situation de handicap, visant à maintenir une liste de veille en cas d'alerte canicule, grand froid ou épidémique).

Action 2 – Poursuivre la métamorphose paysagère de Lille

- Continuer à protéger et développer la trame verte et bleue sur Lille, Hellemmes et Lomme
- Accroître fortement la place de la nature et du végétal, pour augmenter la biodiversité, créer des puits de carbone, offrir des îlots de fraîcheur, de nouveaux lieux de balade et des espaces d'agriculture urbaine

- Préserver la biodiversité à travers la création de comités faune-flore dans les quartiers, le programme national des refuges LPO, les actions à la Citadelle de Lille, l'apiculture urbaine, la protection du bien-être animal, la création d'un indice lillois et local de la biodiversité.
- Créer ou réaménager 90 hectares d'espaces verts (mini-forêts, parcs, jardins, squares, oasis urbaines...)
- Planter 20 000 arbres dans le cadre d'un « plan Canopée »
- Continuer à encourager et faciliter la végétalisation de façades, toitures, écoles et d'au moins 20 rues
- Végétaliser les places, portes et ponts (plan places vertes, verdissement des entrées de ville)
- Déminéraliser de l'avenue du Peuple Belge, apaiser les axes structurants et le périphérique, faire émerger de vraies rues-jardins (piétonisation et végétalisation) et achever la débétonisation des cours d'écoles

Action 3 – Mieux gérer la ressource en eau et renouer avec l'eau dans la ville

- Veiller à mieux économiser, utiliser et valoriser l'eau
- Contribuer au plan d'action métropolitain sur la gestion durable des eaux pluviales et à la maîtrise du risque inondation sur notre territoire
- Renouer avec l'eau en ville pour apaiser et rafraîchir le territoire : modernisation du réseau de fontaines et extension du réseau d'éco-brumisateurs, poursuite de la reconquête de la Deûle en lien avec la MEL (aménagement à Bois Blancs et en cœur de ville, amélioration de la qualité de son eau...)
- Mise en œuvre du plan d'optimisation et de réduction des consommations d'eau des piscines publiques

Action 4 – Mieux prendre en compte les enjeux d'adaptation dans tous les projets d'aménagement, de construction et de rénovation :

- Appliquer les exigences opérationnelles du Pacte Lille Bas-Carbone en matière d'eau (exemple : installation d'appareils hydro économes)
- Appliquer les exigences opérationnelles du Pacte Lille Bas-Carbone en matière de nature (exemple : intégrer la trame verte et bleue dans les projets)
- Appliquer les exigences opérationnelles du Pacte Lille Bas-Carbone en matière d'adaptation au changement climatique (exemple : albédo des matériaux et protections solaires)

Ambition 2 :

Une ville solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique

CONTEXTE

La réussite du Plan lillois pour le climat nécessite qu'aux côtés de la Ville de Lille elle-même, l'ensemble des acteurs locaux se mobilise et mette concrètement en œuvre ses propres actions en faveur de la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques comme de la baisse des consommations d'énergie.

Au regard de l'urgence climatique, l'enjeu est de massifier et de systématiser les changements de comportements. A travers ses compétences légales et ses politiques volontaristes, ses aides financières ou pratiques, et ses dispositifs de mobilisation et d'animation territoriale, la Ville de Lille s'attache à promouvoir et engager la transition écologique auprès de tous les citoyens, des entrepreneurs et commerçants, des associations, des acteurs sociaux, sportifs et culturels, de la communauté éducative et des autres institutions.

Dans l'esprit des échanges déjà initiés avec plusieurs collectifs citoyens soucieux d'une gouvernance climatique plus ouverte et plus partagée à l'échelle territoriale, la Ville de Lille s'associe pleinement au Haut conseil pour le Climat qui prend place au niveau métropolitain. Elle participera activement aux travaux des 4 collèges de ce Haut conseil, par l'intermédiaire de ses élus, de ses agents, de citoyens impliqués dans ses instances de participation citoyenne ainsi que d'experts (Atmo, laboratoires partenaires...) ou d'acteurs socio-économiques (MRES, pôles d'excellence et ESS...) déjà partenaires de l'action municipale.

Convaincue de l'intérêt de ces coopérations locales, la Ville de Lille accentue également sa présence dans les réseaux climat-air-énergie nationaux et européens afin de connaître les meilleures pratiques, de partager des expertises, d'accéder à des financements et de mener des collaborations opérationnelles innovantes.

Evidemment l'atteinte des objectifs du Plan lillois pour le climat suppose aussi de s'assurer de la bonne allocation des moyens dédiés, de suivre la mise en œuvre effective des projets et d'évaluer leurs impacts réels.

Pour qu'à Lille la transition écologique se fasse dans la justice sociale et que notre ville reste inclusive et en mouvement, deux priorités sont retenues :

- **Priorité n°9 – GOUVERNANCE ET COOPERATION** : mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition et développer avec les partenaires une coopération interterritoriale et internationale au service de la neutralité carbone globale
- **Priorité n°10 – MOYENS** : Mobiliser des moyens financiers et pratiques à la hauteur des ambitions du Plan lillois pour le climat et du PCAET de la MEL

Priorité 9 : GOUVERNANCE ET COOPERATION

Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition et développer avec les partenaires une coopération interterritoriale et internationale au service de la neutralité carbone globale



DONNEES LILLOISES

Plus de **1000 lillois de tous âges impliqués** dans les instances municipales de participation citoyenne

570 000€ de subventions accordées par la Ville de Lille en lien avec la transition écologique (2020)

16 coopérations dont 5 partenariats de coopération décentralisée

ENJEUX LILLOIS

Lille a été la première ville en France à installer des conseils de quartier, il y a déjà près de 50 ans, et depuis sa palette d'instances de participation citoyenne n'a cessé de s'étoffer et de se moderniser : conseil communal de concertation (structures associatives et institutionnelles), conseil municipal d'enfants, conseil lillois de la jeunesse, budget d'investissement participatif, conférences de consensus et comités citoyens thématiques (logement, qualité de l'air...). Ajoutés aux autres instances partenariales (club Lille Bas Carbone, commissions commerce, marchés, PEG, centres sociaux etc.), ce sont là des leviers précieux pour informer, consulter, concerter, embarquer un grand nombre de Lillois en faveur de la transition écologique et du développement soutenable.

Partant du constat que le changement climatique est un phénomène mondial et que les solutions sont tant locales que globales, la Ville de Lille inscrit la coopération parmi ses priorités pour atteindre les objectifs de transition écologique et de neutralité carbone. Elle pilote ou participe à de nombreux projets nationaux, transfrontaliers, européens et internationaux dédiés à l'atténuation ou à l'adaptation.

En proximité, par ses politiques consacrées à la solidarité, à l'éducation et à la culture, la Ville de Lille agit pour que la transition écologique se fasse dans la justice sociale et puisse concerner toutes les couches de la population lilloise.

Que par leurs conditions et modes de vie, les Lillois subissent ou contribuent au dérèglement climatique, ils sont partie prenante de ce Plan lillois pour le climat. Au-delà du rôle majeur que jouent les acteurs institutionnels publics ou privés, ce sont les changements citoyens de comportement en matière de mobilité, de consommation, ou encore d'habitat qu'il convient d'accompagner massivement pour maximiser les impacts favorables sur le climat et l'environnement.

OBJECTIFS

Objectifs généraux	Premiers indicateurs
Généraliser les événements éco-responsables	Nombre d'éco-événements accompagnés par an (financièrement ou en logistique)
Poursuivre le PNEDD, accroître les écoles labellisées E3D et les plans de déplacement d'établissement	Nombre d'écoles labellisées E3D et ayant adopté un PDE, nombre d'actions et publics touchés par le PNEDD
Poursuivre la coopération locale et internationale dans un objectif global de transition	Indicateur à préciser (nombre de projets orientés climat-air-énergie...)
Poursuivre le soutien aux acteurs engagés locaux	Subventions accordées sur les thématiques de la transition écologique ou éco conditionnées
Poursuivre la mise en œuvre des budgets d'investissement participatif	Montant alloué chaque année, dont part destinée à des actions de transition écologique
Mobiliser les citoyens pour la transition écologique	Nombre de participants aux animations et défis
Participer au Haut Conseil Métropolitain pour le Climat	Nombre de participations dans les collèges

Priorité 9 : GOUVERNANCE ET COOPERATION

Actions et projets

Action 1 – Contribuer à la gouvernance climatique collégiale

- Autour du PCAET : participer au Haut Conseil Métropolitain pour le Climat (collège communal, collège des citoyens, collège Euracimat, collège experts) et au club climat des communes de la MEL
- Autour du Plan lillois pour le climat : développer des actions continues d'information et de mobilisation dans les instances lilloises de participation citoyenne et à la demande des acteurs locaux

Action 2 – S'impliquer dans la mise en œuvre du PCAET métropolitain

- Enrichir le volet climat du contrat de projet 2021-2026 entre Lille, Hellemmes, Lomme et la MEL
- Participer au réseau d'expertise dédié au patrimoine public au sein de la MEL
- Solliciter régulièrement le fonds de concours métropolitain dédié à la transition énergétique et bas-carbone du patrimoine communal
- Participer dès que nécessaire au dispositif métropolitain mutualisé de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Action 3 – Favoriser le passage à l'acte et les comportements citoyens favorables au climat et compatibles avec la neutralité carbone

- Déployer efficacement les DEfis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété pour divers collectifs (familles, entreprises, rues, quartiers...) et thèmes (énergie-eau, déchets, alimentation...)
- Mise en œuvre des budgets d'investissement participatifs (2 millions d'euros)
- Soutien optimisé aux associations à travers l'appel à projet TEDS et l'éco-conditionnalité de certaines aides
- Information et mobilisation directe des habitants via la relance de la charte d'engagements, le programme annuel autour des quatre saisons, divers événements réguliers de la vie lilloise (braderies, marchés...)
- Accompagnement des usagers de nos bâtiments municipaux vers des pratiques durables et responsables
- Implication de la communauté éducative lilloise : cartable durable, cantines responsables, Plan Nature, Environnement et Développement Durable (PNEDD), écoles labellisées E3D, rues scolaires...)
- Renforcement des engagements pour la culture durable (principaux établissements et acteurs culturels, Lille 3000, Utopia 2022) et l'événementiel éco-responsable (guide pratique, conventionnement...)
- Participation au futur dispositif métropolitain de citoyens-ambassadeurs pour le climat

Action 4 - Coopérer avec les territoires voisins via la MEL

- Coopérer avec les territoires voisins via la MEL sur les enjeux et projets climat-air-énergie (Eurométropole de Lille Kortrijk Tournai, partenariats avec la Communauté urbaine de Dunkerque, la région de Bruxelles-Capitale, la Communauté de communes Pévèle Carembault, la Région...)

Action 5 – Faire de la Ville de Lille

un acteur européen et international au service du climat

- Soutenir et participer à des réseaux climat-air-énergie régionaux, nationaux et européens (CERDD, CD2E, label Cit'ergie de l'ADEME, Commission Transition écologique de France urbaine, Déclaration de Paris, CCRE, ICLEI, Energy cities, Eurocities, European Green Capital network)
- Participer à la Convention des Maires pour le climat et l'énergie et au Green City Accord
- Poursuivre l'implication et le pilotage de projets européens de coopération sur le climat (INTERREG : MO morphology for Low Carbon, Nature Smart Cities ; LIFE : Artisan, MaPerEn ; FEDER : rénovation énergétique EnergieSprong ; projet H2020 BYO...)
- Poursuivre les programmes de coopération avec les 16 villes partenaires, dont plusieurs pour des projets autour de la transition : Oujda (Maroc), Saint-Louis du Sénégal, Naplouse (Palestine), Cologne (Allemagne), Erfurt (Allemagne), Brodsworf (Pologne), Liège (Belgique), Leeds (Angleterre), Rotterdam (Pays-Bas), Wroclaw (Pologne)...

Priorité 10 : MOYENS

Mobiliser des moyens financiers et pratiques à la hauteur des ambitions

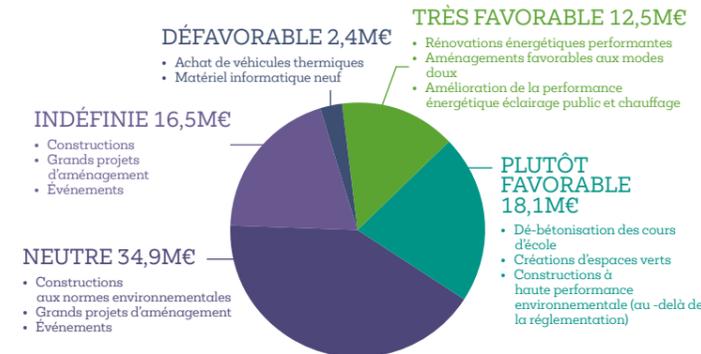


DONNEES LILLOISES²⁶

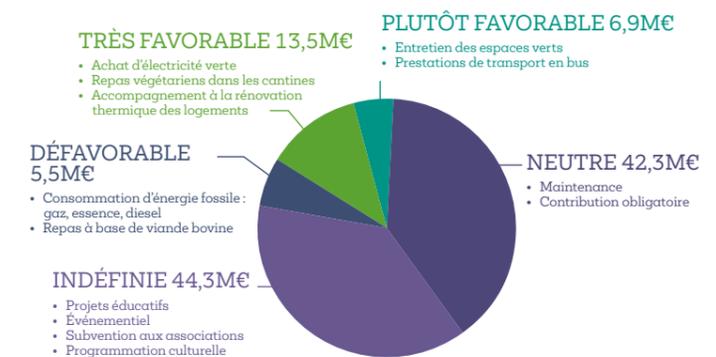
4830 agents lillois – 769 agents lommois – 709 agents hellemmois

	Dépenses d'investissement (2021) 126,60M€		Dépenses de fonctionnement (2021) 378,70M€	
	Montant	Part	Montant	Part
Habitat	4,5M€	5%	5,1M€	2%
Patrimoine et accessibilité	11,5M€	12%	3,4M€	1%
Enfance et éducation	15,9M€	17%	69,9M€	21%
Métamorphose paysagère	16,4M€	18%	41M€	12%
Proximité et solidarité	7,1M€	8%	55,8M€	17%
Culture	5,6M€	6%	47,8M€	14%

Performance énergétique et rénovation environnementale	17M€	19%	27M€	8%
Sport	8,4M€	9%	16,7M€	5%
Action économique et rayonnement	0,3M€	1%	10M€	3%
Ressources et moyens	4,6M€	5%	58M€	17%



Impact des dépenses prévisionnelles d'investissement 2021 sur le climat (budget climat, analyse sur 93% des dépenses d'investissement)



Impact sur le climat des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2021 (budget climat, analyse sur 34% des dépenses de fonctionnement)

ENJEUX LILLOIS

La bonne application du Plan lillois pour le climat dépendra de l'ampleur de l'engagement de tout le territoire, mais évidemment aussi de la juste adéquation entre le niveau des ambitions visées et les moyens concrètement mobilisés par la Ville de Lille aux plans budgétaire, humain comme technique. La convergence du présent Plan avec sa trajectoire vers la neutralité carbone repose sur la qualité du pilotage des indicateurs de performance choisis ainsi que sur la finesse du suivi des actions et projets proposés. La mise en place rapide d'un dispositif renforcé de contrôle et d'évaluation est indispensable pour pouvoir atteindre les objectifs chiffrés. Aussi un volet opérationnel, comprenant en particulier l'ensemble des indicateurs utiles, complètera à court terme ce document stratégique.

OBJECTIFS

Objectifs généraux	Premiers indicateurs
Allouer les moyens nécessaires à la transition écologique	Avancement du plan pluriannuel d'investissements
Suivre l'impact des politiques municipales sur le climat	Volume de dépenses favorables, défavorables et indéfinies au climat identifiées dans le budget climat
Suivre les indicateurs du plan lillois pour le climat	Publication du rapport développement durable

Priorité 10 : MOYENS

Mobiliser des moyens financiers et pratiques à la hauteur des ambitions

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le Plan climat air-énergie territorial métropolitain et le plan lillois pour le climat, la Ville de Lille s'engage à réaliser les actions suivantes :

Action 1 – Adapter les moyens budgétaires ainsi que les outils aux objectifs du plan lillois pour le climat

Renforcer les moyens budgétaires nécessaires à la transition vers la neutralité carbone, à l'instar de la hausse déjà inscrite dans le plan pluriannuel d'investissements pour la performance énergétique et la rénovation environnementale globales des bâtiments municipaux de Lille, Hellemmes et Lomme

Mieux mobiliser les financements régionaux, nationaux ou européens sur les projets du Plan lillois pour le climat (plan de relance via DSIL communale ou appels à projets thématiques ou CRTE de la MEL, green deal européen via le programme Horizon Europe, LIFE ou les autres dispositifs déployés par l'UE, CPER à venir...).

Structurer une nouvelle organisation administrative municipale avec la création d'une équipe renforcée dédiée à la transition écologique, au climat et à la résilience. Placée sous la responsabilité directe du Directeur Général des Services, cette équipe a pour mission le pilotage transversal et la diffusion des enjeux et des pratiques liées la transition écologique à tous les pôles et directions municipales.

Action 2 – Améliorer le dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation du plan

Suivre les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan lillois pour le climat pour vérifier la conformité aux engagements du programme municipal 2020-2026, de la convention des maires pour le climat et l'énergie, du label Cit'ergie et de l'accord pour les villes vertes

Compléter puis suivre les indicateurs de performance associés aux actions et projets listés dans le Plan lillois pour le climat (volet opérationnel achevé d'ici fin 2021 en lien avec les indicateurs du PCAET)

Participer aux bilans à mi-parcours du PCAET puis aux éventuelles mesures d'ajustement des objectifs ou des actions

Développer une comptabilisation des émissions de GES à l'échelle de tout le territoire lillois, en lien avec la MEL

Sources

1. Altéréa, BEGES Patrimoine Ville de Lille scope 1 2 et 3, 2021 (année de référence de 2019)
2. Métropole Européenne de Lille, Plan Climat Air Energie Territorial, 2021, www.lillemetropole.fr
3. ATMO, Bilan périodique des émissions à l'échelle du territoire de la Ville de Lille (méthodologie 2012), 2018
4. Métropole Européenne de Lille, Données RESONOR, 2021
5. ATMO, Bilan périodique des émissions à l'échelle du territoire de la Ville de Lille (méthodologie 2017), 2020
6. Métropole Européenne de Lille, Enquête métropolitaine Ménage Déplacement, 2016, www.lillemetropole.fr
7. INSEE, Recensement 2017, www.insee.fr
8. Données internes, Ville de Lille (Direction Espace Public) et MEL
9. Métropole Européenne de Lille, Enquête métropolitaine Ménage Déplacement, 2006, www.lillemetropole.fr
10. Ville de Lille, Rapport Développement Durable, publication annuelle, www.lille.fr
11. DGFIP, fichiers fonciers fiscaux, 2020, données 2020
12. SDES, Répertoire du Parc Locatif Social, 2020, données 2019 et DGFIP, fichiers fonciers fiscaux, 2020, données 2019
13. MEDDE d'après DGFIP, FILOCOM, 2017, données 2015
14. Agence Nationale de l'Habitat, registre national des copropriétés, 2019, données 2019
15. Outil Siterre, Energies Demain
16. ADIL Nord Pas-de-Calais, Observatoire Local des Loyers, 2020, données 2019
17. Notaires de France, Note de conjoncture immobilière, 2021, données 4ème trimestre 2020
18. Cecim Nord, Observatoire régional du logement neuf, 2021, données 2020
19. MEDDE d'après DGFIP, FILOCOM - traitement CD ROM PPPI Anah, 2015, données 2013
20. DGFIP, fichiers fonciers fiscaux, 2020, données 2019
21. Ministère chargé du logement, Service numérique relatif aux demandes de logements locatifs sociaux (SNE), 2020, données au 31/12/2019
22. Ville de Lille, Dossier de labellisation Cit'ergie, 2018
23. ATMO Hauts-de-France www.atmo-hdf.fr
24. Ville de Lille, Dossier Lille Capitale Verte Européenne, 2018, www.lille.fr
25. Météo France, Observatoire Climat
26. Ville de Lille, Budget primitif 2021 adopté le 5 février 2021

Glossaire

ADEME : Agence de la transition écologique, l'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

AMELIO : Programme d'accompagnement à la construction et à la rénovation durables proposé par la Maison de l'Habitat Durable, décliné en programmes AMELIO+, AMELIO PRO, et AMELIO COPRO.

ATMO Hauts de France : L'Observatoire Régional de l'Air en Hauts-de-France

APPA : Association pour la Prévention de Pollution Atmosphérique

Atténuation / adaptation : L'atténuation du changement climatique vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le but de diminuer l'impact du territoire sur l'évolution du climat. L'adaptation part du constat que les efforts d'atténuation, bien que nécessaires, ne suffiront pas à empêcher tout changement climatique. Il convient donc de préparer les populations, les territoires et les réseaux à faire face aux évolutions déjà constatées ou prévisibles du climat, en parallèle de l'action d'atténuation et en conformité avec celle-ci.

Budget d'investissement participatif (BIP) : Le BIP permet aux habitants d'un territoire de s'investir dans les choix budgétaires de la commune. Un appel à propositions est ouvert pour que chacun puisse y déposer un projet. Après une période de vote et de sélection par un jury d'habitants, les projets sont mis en œuvre par l'autorité locale. Deux saisons de budget participatif ont déjà été organisées à Lille, en 2018-2019 et en 2019-2020 et d'autres suivront.

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Cit'ergie : Appellation française du label European Energy Awards. Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

E3D : La démarche E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) est une initiative du Ministère de l'Éducation Nationale : l'établissement scolaire s'engage dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes pour répondre aux Objectifs de développement durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

Économie circulaire : Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.

Économie sociale et solidaire (ESS) : Reconnue par la Loi du 31 juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale.

Ilot de chaleur urbain (ICU) : Phénomène d'élévation de température localisé en milieu urbain par rapport aux zones rurales voisines, provoqué par les activités humaines et l'urbanisme (surfaces

sombres qui absorbent la chaleur comme le goudron, absence d'espaces verts, etc.). L'effet ICU est voué à s'intensifier avec le changement climatique : ses conséquences sanitaires imposent une meilleure planification stratégique autour de l'adaptation.

ISA : Institut Supérieur d'Agriculture, l'école a changé de nom récemment, elle se nomme désormais JUNIA

Maison de l'Habitat Durable (MHD) : La MHD a ouvert ses portes en 2013. Projet commun à la Ville de Lille et à la Métropole, ce lieu est le guichet unique pour toutes les questions liées à la rénovation énergétique et à l'habitat durable. Ancien bâtiment industriel rénové de manière exemplaire en haute qualité environnementale et en basse consommation, elle accueille gratuitement tous les visiteurs pour un accompagnement à la réalisation de travaux ou pour des ateliers de partage et d'échange dans le cadre des dispositifs Amelio+, des espaces info-énergie, et des services de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement).

Neutralité carbone : La neutralité carbone implique un équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour atteindre des émissions nettes nulles, toutes les émissions résiduelles de gaz à effet de serre dans le monde devront être compensées par la séquestration du carbone

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : Lancé en 2014, le NPNRU prévoit et cofinance la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires.

Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) : Doté de plusieurs milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) a été mis en place par l'État en 2010 pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire dans quatre secteurs prioritaires : l'enseignement supérieur et la recherche, les industries et PME, le développement durable, et l'économie numérique.

Repair café : Atelier consacré à la réparation d'objets et organisé périodiquement. Des outils sont mis à la disposition des participants qui peuvent réparer un objet apporté, aidés par des volontaires. Les objectifs sont de réduire les déchets, de préserver l'art de réparer des objets, et de renforcer la cohésion entre les habitants.

Résilience : Le concept de résilience réinterroge la façon de penser le système urbain et ses perturbations. Appliqué à la ville, il peut être défini comme la capacité d'un système urbain à absorber une perturbation (catastrophe climatique par exemple) et à retrouver ses fonctions à la suite de cette perturbation. Il renvoie à la capacité d'un territoire à s'adapter.

SIGLES : Systèmes d'Information Géographique et Liens Environnement-Santé

Scope : Le Bilan Carbone est une méthode de mesure des émissions de gaz à effet de serre agréée par l'ADEME. Cette méthode prend en compte trois scopes (périmètres opérationnels) : le scope 1 correspond aux émissions directes de GES (chauffage des bâtiments, carburants...), le scope 2 aux émissions à énergie indirectes (production et transport de l'énergie notamment), et le scope 3 aux autres émissions indirectes (achats, déplacements, déchets, etc.).

Trame verte et bleue : La trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique.

